

Pourquoi recourir à un professionnel certifié LNE SSP ?

La certification LNE SSP en quelques chiffres

+ de 40
entreprises certifiées

+ de 150
établissements certifiés

3
domaines de compétences

Les partenaires de la certification LNE SSP :

Professionnels du secteur



Prescripteurs



Organismes techniques



Contact

LABORATOIRE NATIONAL DE MÉTROLOGIE ET D'ESSAIS
1, rue Gaston Boissier - 75724 Paris cedex 15

Une équipe spécialisée et dédiée est à votre service.

Tel : 01 40 43 37 00

@lne.lne.fr



Crédit photo : UPDS





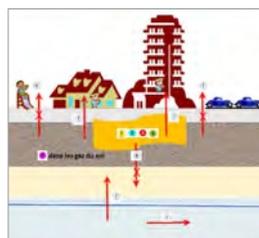
Qu'est ce que la certification LNE SSP ?

La certification du domaine des Sites et Sols Pollués (certification LNE SSP) a été créée en 2011 par le Ministère de l'Ecologie, en collaboration avec toutes les parties prenantes : maîtres d'ouvrages publics, industriels, promoteurs, professionnels du secteur des SSP.

Elle est attribuée aux entreprises spécialisées dans le domaine des sites et sols pollués par le LNE, un organisme indépendant.

Elle s'appuie sur les normes NF X 31-620 de décembre 2021 « Prestations de services dans le domaine des sites et sols pollués ».

Trois certificats existent, afin de couvrir les différents domaines des métiers propres à la gestion des sites et sols pollués :



Quelles garanties apportées ?

Par l'engagement des professionnels et les contrôles du LNE, seule la certification LNE SSP garantit aux maîtres d'ouvrage :

- l'application de la réglementation, de la méthodologie et des normes, notamment la NF X31-620, à partir d'une veille technique et réglementaire,
- le recours à du personnel compétent et formé dans le domaine des SSP,
- le respect des règles de déontologie (confidentialité, absence de conflit d'intérêt),
- l'utilisation de matériel adapté et vérifié,
- la maîtrise des sous-traitants,
- le respect des règles d'hygiène et de sécurité sur les chantiers,
- des prestations couvertes par des assurances en responsabilité civile et pour les risques d'atteinte à l'environnement.



La certification LNE SSP en pratique

La certification est attribuée par le LNE pour une durée de 3 ans, à l'issue d'un audit complet incluant le contrôle des chantiers et d'une présentation du dossier en Comité de la Marque qui réunit toutes les parties prenantes.

Sa bonne mise en oeuvre est contrôlée par des audits de suivi (système, métier et chantier), réalisés régulièrement par le LNE.



CES SOCIÉTÉS SONT DÉJÀ CERTIFIÉES :

www.lne.fr/certificationSSP

Consultez également le guide du donneur d'ordre